

## Communiqué de presse

### **Soutien à l'initiative Ecole 2010 et rejet du projet de la LEO !**

C'est sans surprise que l'UDC se retrouve presque seule à contrer le consensus scolaire qui s'est dessiné au Grand conseil.

Le projet de loi rédigé par le Conseil d'Etat a certes été remanié par le Grand Conseil pour le rendre un peu plus réaliste. Il n'en est pas moins une construction complexe à la concrétisation difficile, et constitue un nouveau chamboulement dans l'école vaudoise et un casse-tête pour les directeurs et enseignants.

L'UDC a tenté d'intégrer les quatre piliers de l'initiative Ecole 2010 dans le projet de loi. Les idées majeures en sont le renforcement des voies secondaires générale et à options, les objectifs et conditions de promotion annuels, la priorité aux pédagogies claires et structurées.

Toutes ont été clairement rejetées par le Grand Conseil. Il en découle que le projet de loi du département, même amendé par la commission, part en sens opposé de l'initiative et ne peut lui être considéré comme un réel contre-projet.

Le Grand Conseil, dans sa majorité, a analysé le texte de l'initiative avec comme seule optique la démolition d'un projet qui ne s'inscrivait pas dans le consensus politique. Il n'a pas cherché à y relever les excellentes propositions avancées par des hommes et des femmes de terrain. Ces propositions s'inscrivent dans un texte apaisant, exigeant et cohérent, rédigé avec la volonté de dessiner avec compétence la meilleure école pour les élèves et les enseignants. Il vise à encourager à l'excellence dans chacune des voies, en tenant compte de la diversité des rythmes, des capacités et des intérêts des enfants.

Cet état d'esprit s'oppose clairement à l'esprit qui anime le projet du Conseil d'Etat, qui propose la noyade de la VSO comme seule réponse à la mauvaise réputation de cette voie.

L'UDC maintient sa ligne définie il y a plus de trois ans, lorsque l'initiative avait rassemblé son quota de signatures. L'UDC garde sa préférence à l'initiative « Ecole 2010 » et se réjouit que la décision finale du Grand Conseil permette désormais au peuple vaudois de s'emparer du débat. Il mesurera ainsi les avantages et inconvénients des deux textes hors du carcan du consensus politique qui a imposé des œillères à la majorité des membres du Grand Conseil.

Lausanne, le 7 juin 2011

#### Renseignements :

**Fabienne Despot**

Députée, rapporteuse de la minorité de la commission

Natel : 077/418.55.77

**Philippe Jobin**

Député, membre de la minorité de la commission

Natel : 078/632.13.89

**Claude-Eric Dufour**

Député, membre de la minorité de la commission

Natel : 079/317.31.23

**Pierre-Yves Rapaz**

Député, chef de groupe UDC

Natel : 079/446.17.66